

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2984)

Commission	
Gouvernement	

N° 748

AMENDEMENT

présenté par

M. Ceccoli, Mme Bazin-Malgras, M. Ray, M. Tryzna, M. Neuder, Mme Corneloup, M. Le Fur,
M. Dive et M. Hetzel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 TERDECIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--